



Rapport du Département fédéral de l'intérieur concernant l'utilisation des ressources de la fondation Promotion santé suisse en 2021.

**Rapport à l'attention des commissions de la sécurité sociale et de la santé
publique du Conseil national et du Conseil des États**

22-23 Fondation Promotion santé suisse, rapport annuel 2021

11 juillet 2022

Sommaire

1.	Contexte	3
1.1	Notions fondamentales.....	3
2.	Activités de la fondation en 2021	3
2.1	Avancement de la stratégie.....	3
2.1.1	Mesures et initiatives durant l'épidémie de COVID-19.....	4
2.1.2	Programmes d'action cantonaux.....	5
2.1.2.1	Alimentation et activité physique.....	5
2.1.2.2	Santé psychique.....	6
2.1.2.3	Autres activités dans le cadre des programmes d'action cantonaux.....	6
2.1.2.4	Soutien de projets dans le cadre des programmes d'action cantonaux.....	6
2.1.3	Gestion de la santé en entreprise.....	6
2.1.4	Prévention dans le domaine des soins.....	7
2.1.5	Campagnes de promotion de la santé psychique.....	8
2.1.6	Coordination et mise en réseau.....	8
2.1.7	Efficacité des mesures.....	9
2.2	Changements au conseil de fondation.....	9
3.	Utilisation des ressources en 2021 : examen des comptes	10
3.1	Recettes.....	10
3.2	Dépenses.....	10
3.3	Décompte global.....	12
4.	Perspectives	13
5.	Conclusions du DFI	14
5.1	Mise en œuvre de la stratégie.....	14
5.2	Situation financière.....	14

1. Contexte

1.1 Notions fondamentales

Les art. 19 et 20 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (RS 832.10 ; LAMal) prévoient que les assurances et les cantons promeuvent activement la santé. Cette mission a été confiée à la fondation Promotion santé suisse (ci-après : fondation) « dont le but est de stimuler, de coordonner et d'évaluer » les mesures destinées à promouvoir la santé (art. 19, al. 2, LAMal). Les activités de la fondation sont financées par les contributions des personnes assurées selon la LAMal. Le montant des contributions prélevées sur ces cotisations (suppléments de primes LAMal) est fixé chaque année par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Conformément à l'art. 20, al. 2, LAMal, le DFI rend compte de l'utilisation de ces contributions aux commissions compétentes des Chambres fédérales.

2. Activités de la fondation en 2021

2.1 Avancement de la stratégie

Le conseil de fondation a adopté la stratégie à long terme, Horizon 2024, le 15 juin 2018. Cette stratégie entend inciter les cantons, les entreprises et les acteurs du domaine des soins à renforcer leur engagement en matière de prévention et de promotion de la santé, à utiliser les synergies potentielles et à surveiller l'efficacité de leurs activités. Concrètement, la stratégie 2019 à 2024 vise six objectifs axés sur les trois domaines d'intervention « programmes d'action cantonaux » (PAC), « gestion de la santé en entreprise » (GSE) et « prévention dans le domaine des soins » (PDS) ainsi que sur les trois éléments « stimuler, coordonner et évaluer » du mandat législatif (art. 19, al. 2 ; LAMal). La fig. 1 présente ces objectifs.

Figure 1: Objectifs stratégiques 2019 à 2024 de la fondation Promotion santé suisse

		DOMAINES D'INTERVENTION		
		PROGRAMMES D'ACTION CANTONAUX (PAC)	GESTION DE LA SANTÉ EN ENTREPRISE (GSE)	PRÉVENTION DANS LE DOMAINE DES SOINS (PDS)
MANDAT LÉGAL	STIMULER	01: les cantons s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique, d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique suffisante chez les enfants, les jeunes et les personnes âgées.	02: les employeurs et employeuses s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique de leurs collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'en faveur d'une gestion de la santé en entreprise systématique.	03: le potentiel de prévention dans le domaine des soins pour lutter contre les MNT, les maladies psychiques et les addictions est démontré et des projets efficaces sont prêts à être diffusés par les acteurs du domaine des soins.
	COORDONNER	04: les campagnes sélectionnées visant à renforcer la santé psychique sont développées et coordonnées.		
		05: les acteurs dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention travaillent en réseau, apprennent les uns des autres et collaborent de façon efficace et efficiente.		
ÉVALUER	06: l'efficacité des mesures de Promotion Santé Suisse est examinée et démontrée vis-à-vis de la politique, du public et des acteurs du domaine de la promotion de la santé et de la prévention.			

Malgré l'épidémie de COVID-19, la fondation a pu poursuivre ses activités prévues dans les six domaines stratégiques et réaliser une grande partie des projets planifiés. Les chapitres suivants donnent un aperçu des différentes activités de la fondation en 2021.

2.1.1 Mesures et initiatives durant l'épidémie de COVID-19

Au cours de l'année sous revue, la fondation a mis en œuvre des mesures spécifiques dans le contexte de l'épidémie de COVID-19.

S'agissant des personnes âgées, compte tenu des données du rapport pour l'année 2020, des recommandations d'action concrètes ont été formulées pour la « promotion de la santé des personnes âgées dans le contexte du COVID-19 »¹. Pendant l'épidémie, la fondation a notamment soutenu financièrement les émissions de télévision « Bliib fit » et « Ça bouge à la maison ».

Dans le cadre du « Plan d'action pour les adolescents et les jeunes adultes », plusieurs thèmes clés spécifiques ont fait l'objet d'appels d'offres pour le soutien de projets PAC, l'un d'entre eux étant intitulé : « COVID-19 – Conséquences pour les adolescents »². Parmi les mesures en faveur des parents, des enfants et des adolescents, la fondation a également maintenu et renforcé son soutien financier pour les offres existantes destinées aux parents et les services d'assistance téléphonique tels que La Main Tendue et Pro Juventute.

Des informations détaillées sur les programmes et les campagnes en lien avec la santé psychique des adolescents et des personnes âgées pendant la pandémie sont disponibles aux chapitres 2.1.2.2 « Santé psychique » et 2.1.5 « Campagnes de promotion de la santé psychique ».

La question du télétravail et des nouvelles formes de travail (New Work³) a beaucoup occupé les entreprises en 2021 alors que la pandémie de COVID-19 se poursuivait. La fondation a élaboré, rassemblé et mis à disposition des organisations des outils, des supports d'informations et des exemples de bonnes pratiques utiles dans ces domaines grâce au site Internet <https://gesundheitsfoerderung.ch/new-work/fr>, lancé en 2021. Afin d'atténuer les répercussions négatives du coronavirus sur la santé des personnes exerçant une activité lucrative, la fondation a également prolongé son projet pilote d'analyse de la gestion de la santé en entreprise en 2021.

En fonction des besoins, des prolongations de contrats allant jusqu'à 12 mois ont été garanties aux promoteurs de projets de prévention dans le domaine des soins et de programmes d'action cantonaux en cours lorsque leur mise en œuvre avait été retardée, afin qu'ils puissent atteindre leurs objectifs malgré l'épidémie. Il a été garanti aux cantons ayant des collaborations en cours qu'il leur serait possible de reporter à 2021 ou 2022 les fonds non affectés de 2020 ou 2021.

¹ Cf. Jörg Fassbind (2020) sur mandat de Promotion santé suisse. « Gesundheitsförderung im Alter im Kontext von Covid-19. Situation und Erfahrungen | Empfehlungen und Beispiele aus der Praxis », disponible en ligne (gesundheitsfoerderung.ch) ; cf. aussi le document d'accompagnement de Promotion santé suisse « La promotion de la santé des personnes âgées dans le contexte du COVID-19. Intégrer et mettre en œuvre les recommandations d'action », disponible en ligne ([La promotion de la sante des personnes agees dans le contexte du Covid-19 - Intégrer et mettre en oeuvre les recommandations d action.pdf \(promotionsante.ch\)](https://www.promotionsante.ch/la-promotion-de-la-sante-des-personnes-agees-dans-le-contexte-du-covid-19-integrer-et-mettre-en-oeuvre-les-recommandations-d-action.pdf).)

² Cf. en ligne : [Appel d offres Themes clés pour des projets destines aus adolscent-e-s 2021-06.pdf](https://www.promotionsante.ch/appel-d-offres-themes-cles-pour-des-projets-destines-aux-adolescent-e-s-2021-06.pdf) (promotionsante.ch)

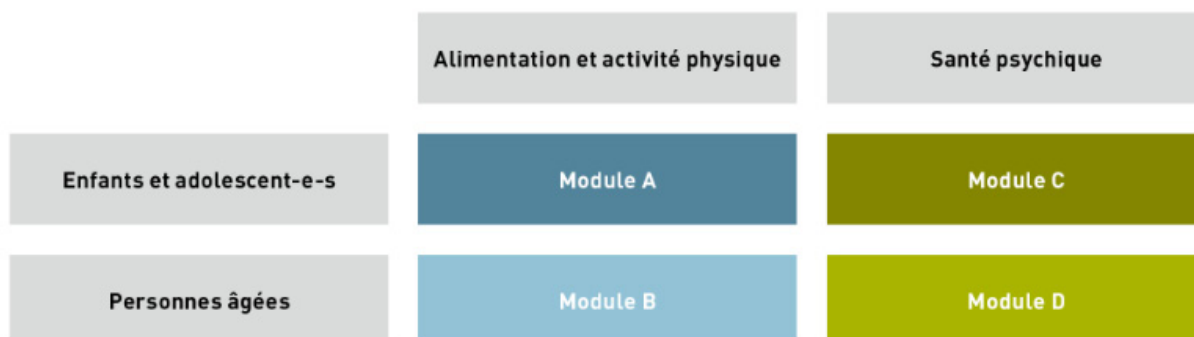
³ « New Work » est le terme générique qui résume les nouvelles formes de travail à l'ère de la mondialisation et du numérique, comme le travail agile, le télétravail, les hiérarchies plates ou les nouvelles économies de plateforme.

En outre, lors de la conférence de promotion de la santé, qui s'est tenue en ligne, quelque 540 professionnels ont échangé leurs enseignements tirés de la pandémie afin de contribuer à une mise en œuvre fructueuse de la promotion de la santé et de la prévention. À cette occasion, la fondation a également présenté son document de travail intitulé « Répercussions de la pandémie de coronavirus sur la santé de la population en termes de vulnérabilité et de ressources ».

La fondation a rassemblé sur son site Internet dans la rubrique « Initiatives pendant la pandémie de Corona », les exemples positifs de mesures prises par des cantons et organisations nationales de la santé, qui montrent comment la promotion de la santé peut être mise en œuvre dans le contexte de l'épidémie. Les cantons peuvent également bénéficier de webinaires facilement accessibles, au cours desquels ils peuvent communiquer leurs besoins afin que ceux-ci soient pris en considération dans les prestations de la fondation.

2.1.2 Programmes d'action cantonaux

La fondation et les cantons s'engagent en faveur d'une alimentation équilibrée, de plus d'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées ainsi que de leurs proches. En 2021, 25 cantons ont mené à bien un programme d'action, pour un total de 92 modules (cf. fig. 2 ; 2020 : 24 cantons, 91 modules ; 2019 : 23 cantons, 84 modules). Le nombre total de modules menés à bien par les cantons est passé de 54 à 92 en 4 ans. La fondation soutient les cantons par des prestations de financement, de coordination, de conseil, de mise en réseau, d'évaluations, d'échange d'informations et de connaissances ainsi qu'en leur fournissant des prestations de base.



2.1.2.1 Alimentation et activité physique

La collaboration à long terme menée dans le cadre des PAC avec 22 cantons et visant à promouvoir un poids corporel sain, une activité physique suffisante et une alimentation équilibrée des enfants et adolescents s'est poursuivie en 2021 (module A). Dans les domaines « activité physique suffisante et alimentation équilibrée » des personnes âgées (module B), 23 cantons ont mis en place des activités dans leur PAC. Dans le cadre du thème clé « environnement propice à l'activité physique », un événement de mise en réseau en ligne a été organisé sur le thème « communauté propice à l'activité physique » et a rassemblé des participants issus des cantons et des communes ainsi que des scientifiques et des praticiens. En matière d'encouragement précoce, en vue d'atteindre davantage les groupes cibles, différents supports d'information ont été adaptés en des termes simples et mis à disposition dans des langues supplémentaires, notamment les brochures Leporello « Astuces

pour faire de l'activité physique pendant la grossesse et après l'accouchement » et le dépliant « Le sucre : moins il y en a, mieux c'est ».

2.1.2.2 Santé psychique

En 2021, 24 cantons se sont engagés en faveur de la santé psychique des enfants et des adolescents dans le cadre de programmes d'action (module C). 23 cantons ont intégré des activités relatives à la santé psychique des personnes âgées et des proches aidants (module D) dans leurs PAC. D'une manière générale, les projets en faveur de la promotion de la santé psychique des enfants et des adolescents ainsi que des personnes âgées ont gagné en importance et suscitent un plus grand intérêt. La demande des écoles concernant les offres du projet « MindMatters⁴ » a ainsi augmenté.

En outre, dans le cadre du projet « Miapas », la fondation a publié des recommandations pour la promotion de la santé psychique à l'intention des professionnels de la santé ainsi qu'une infographie visant à promouvoir la santé psychique des parents d'enfants en bas âge, répondant ainsi à une demande croissante. Elle a également publié des vidéos visant à renforcer l'auto-efficacité des enfants, des adolescents et des personnes âgées et à soutenir la santé psychique. Au cours de l'année sous revue, une nouvelle brochure « Prendre soin de soi et de son proche » est également parue pour les proches aidants et leur entourage. Elle vise à encourager les discussions et à favoriser la compréhension à l'égard de la situation des personnes concernées. De plus, la fondation a continué de travailler étroitement avec le réseau Santé Psychique en 2021.

2.1.2.3 Autres activités dans le cadre des programmes d'action cantonaux

La collecte de données en vue de « l'évaluation des programmes d'action cantonaux » s'est terminée en 2021 (publication prévue en 2022, voir le chapitre 2.1.7 concernant l'efficacité des mesures). En outre, le développement de l'outil numérique « Promotion digitale – e-PAC » s'est poursuivi. Cet outil permettra à l'avenir de réaliser non seulement la soumission, la gestion et le contrôle des programmes en matière de PAC, mais aussi dans le contexte du soutien de projets PAC et de la prévention dans le domaine des soins (PDS).

2.1.2.4 Soutien de projets dans le cadre des programmes d'action cantonaux

Depuis 2017, le soutien de projets met l'accent, dans le domaine de l'innovation, sur les mesures des modules B, C et D les plus récents (cf. fig. 2) et, plus particulièrement, sur les approches et projets novateurs permettant de combler des lacunes du travail de terrain.

En 2021, la fondation a soutenu 108 projets au total, dont 26 inscrits au cours des cycles de soutien de 2021.

2.1.3 Gestion de la santé en entreprise

La fondation s'engage, en collaboration avec des partenaires issus des secteurs de l'économie et des sciences, dans divers projets visant à diffuser plus largement la gestion de la santé en entreprise (GSE) et à sensibiliser les employeurs à la promotion de la santé physique et psychique de leurs collaborateurs. Le 26 octobre 2021, le label « Friendly Work Space » a été

⁴ Programme fondé sur différentes études concernant la promotion de la santé psychique, « MindMatters » contribue à promouvoir le bien-être et la santé psychique des élèves ainsi que des enseignants.

décerné à neuf entreprises supplémentaires. Actuellement, ce sont donc 86 entreprises qui ont reçu ce label. Environ 208 000 employés ont ainsi pu bénéficier d'une gestion de la santé systématique et de conditions de travail optimisées en la matière.

En 2021, une importance particulière a été accordée à la diffusion du nouveau module concernant les soins de longue durée dans l'instrument d'analyse « Job-Stress-Analysis ». Ce dernier était disponible gratuitement jusqu'à fin juin 2021 pour les organisations du domaine des soins et de la prise en charge stationnaires de longue durée et pour les services d'aide et de soins à domicile compte tenu des difficultés accrues engendrées par la pandémie. En raison de la charge de travail élevée permanente dans ces institutions, l'offre a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. D'autres offres, comme la possibilité de financements partiels d'analyses GSE avec ce nouveau module se poursuivent en 2022. Dans un contexte de taux de démission élevé parmi les professionnels dans les soins de longue durée, cet outil permet, d'une part, grâce à une enquête menée auprès des collaborateurs, de récolter des données concernant les ressources spécifiques, les charges et les facteurs de santé et de motivation et, d'autre part, d'analyser les résultats d'exploitation sur la base d'une référence spécifique au secteur. En 2021, 85 entreprises issues de différents secteurs ont interrogé un total d'environ 100 000 collaborateurs au sujet des risques psycho-sociaux et les ressources favorisant la santé, et ont amorcé des mesures de promotion de la santé en conséquence.

D'une manière générale, dans le cadre de la stratégie à long terme de la fondation en matière de GSE, une plus grande importance est accordée aux PME.⁵ Au cours de l'année revue, l'accent a également été mis sur la diffusion de l'offre « Friendly Work Space Apprentice », lancée fin 2020, qui permet de soutenir les responsables de formation professionnelle dans la promotion de la santé psychique des apprentis au moyen de diverses formes d'assistance.⁶

2.1.4 Prévention dans le domaine des soins

Ce domaine d'intervention entend promouvoir les projets novateurs renforçant les compétences des patients tout au long de la chaîne de prise en charge afin d'améliorer leur autonomie et leur qualité de vie et de réduire le besoin de traitement.

Au cours du dernier cycle de soutien, en 2020, 13 projets portant sur les domaines des maladies non transmissibles (MNT), de l'addiction et de la santé psychique ont été sélectionnés pour un démarrage à partir de janvier 2021. Actuellement, la fondation soutient ou a soutenu 45 projets dans le cadre de la prévention dans le domaine des soins, et les huit premiers devraient être achevés en 2021. Cinq de ces huit projets, dont l'impact potentiel est élevé, vont toutefois faire l'objet de mandats complémentaires, l'objectif étant d'exploiter et d'approfondir davantage le potentiel d'objectifs spécifiques ou de pérenniser des mesures.

Les treize projets démarrés en 2021 bénéficieront d'une aide de près de 10,36 millions de francs sur deux à quatre ans et seront évalués, comme tous les autres projets, à la lumière de leur impact potentiel. Onze d'entre eux se focalisent sur la santé psychique, et cinq se consacrent spécifiquement à un meilleur accompagnement des personnes présentant un risque de suicide.

⁵ La campagne « Laboratoire de leadership » a été élaborée en 2021 pour les PME en coopération avec la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), la Suva, le BPA et le SECO et lancée en février 2022. Cf. [laboratoire-de-leadership.ch](https://www.laboratoire-de-leadership.ch).

⁶ En 2021, la fondation a pu transmettre des connaissances spécialisées en matière de GSE à 302 multiplicateurs au sein des entreprises et en dehors de celles-ci, contribuant ainsi à renforcer les compétences en santé liées au travail. Pour plus d'informations, cf. [FWS Apprentice](https://www.fws-apprentice.ch).

En raison des améliorations planifiées de la stratégie de soutien de projets, aucun cycle de soutien n'a eu lieu en 2021, toutefois l'appel d'offres pour le cycle de 2022 a été effectué en septembre 2021.

2.1.5 Campagnes de promotion de la santé psychique

La fondation pilote et finance depuis 2018 deux campagnes régional-linguistiques en faveur du renforcement des ressources dans le contexte de la santé psychique. Les deux campagnes constituent une composante importante de la stratégie actuelle de promotion de la santé en Suisse. Il s'agit, en Suisse allemande, de « Wie geht's dir ? » et, en Suisse latine, de « SantePsy.ch ». Aujourd'hui, les deux campagnes sont bien ancrées dans toutes les régions linguistiques, et sont reprises par les 26 cantons. Au cours de l'année sous revue, tous les cantons ont ainsi mis en œuvre des mesures à l'échelle locale dans le cadre des campagnes, notamment des émissions de radio, des activités l'occasion de matchs de foot, des vidéos diffusées au cinéma ainsi que des informations diffusées dans les transports publics, dans des journaux locaux et sur les réseaux sociaux.

Dès le début de l'épidémie de COVID-19, des conseils et des recommandations concernant le fait de prendre soin de soi et la santé psychique en période de crise, mais aussi des informations relatives aux services spécialisés et aux centres de conseil ont été ajoutés aux sites Internet des campagnes. Ces conseils ont été adaptés davantage au contexte de l'épidémie et aux difficultés en matière de santé psychique. Les thèmes et conseils ont fait l'objet d'une forte médiatisation au cours de l'année sous revue et ont été reçus de manière très positive dans les cantons.

Au cours de l'année sous revue, la fondation a également accompagné et coordonné l'évaluation des campagnes « Wie geht's dir? » et « SantéPsy.ch » par deux agences externes. Les deux campagnes ont gagné en notoriété et leurs sites Internet respectifs, sur lesquels on trouve des conseils pour améliorer la santé psychique, ont été activement utilisés. Environ 240 000 visiteurs se sont rendus sur le site Internet de la campagne « Wie geht es dir? », et 52 % de la population de Suisse alémanique a indiqué connaître la campagne. Le site Internet « SantéPsy.ch » a quant à lui reçu 500 000 visiteurs, et 22 % de la population de Suisse romande et du Tessin a indiqué connaître les campagnes « SantéPsy.ch » et « SalutePsi.ch ».

2.1.6 Coordination et mise en réseau

Pour réaliser ses activités, la fondation est tributaire de la collaboration avec d'importantes parties prenantes du domaine de la prévention et de la promotion de la santé. C'est pourquoi elle a continué d'investir dans les partenariats en 2021 en vue d'une mise en réseau, d'une collaboration et d'un apprentissage mutuel. Au cours de l'année sous revue, la fondation a par exemple mis en œuvre des mesures avec 55 organisations partenaires sur la base d'accords de coopération écrits et conclu trois nouveaux accords de partenariat. La fondation œuvre également en faveur de la coordination et de la mise en réseau des parties prenantes, notamment en organisant des congrès et des événements. En 2021, elle a par exemple organisé 63 événements de coordination et de mise en réseau ayant réuni environ 1150 participants ainsi que trois grandes manifestations.

En outre, la fondation a soutenu la mise sur pied et la coordination de trois forums régionaux concernant la gestion de la santé en entreprise (GSE). Ils se sont déroulés en Suisse orientale,

en Argovie et à Bâle. Le « Forum BGM » de Zurich a également pu reprendre ses opérations, et deux autres forums sont en cours de préparation.

2.1.7 Efficacité des mesures

Dans l'accomplissement de son mandat légal, la fondation contrôle l'efficacité des mesures qu'elle lance et soutient et en fait découler des mesures d'amélioration. Des études de monitoring et des évaluations périodiques, réalisées par des instituts de recherche indépendants, lui permettent de vérifier l'avancement, l'impact et la qualité de ses activités et de celles de ses organisations partenaires.

Les résultats de différentes études de monitoring ont été publiés en 2021, notamment une étude concernant l'expansion de la GSE en Suisse. Dans le cadre de cette étude, 791 entreprises issues de toute la Suisse ont été interrogées. Les résultats ont révélé que près de 75 % des entreprises mettaient en œuvre des mesures de GSE. Ce chiffre révèle un léger renforcement de la mise en œuvre systématique de la GSE par rapport à 2016. 55 % des entreprises souhaitent s'engager davantage dans le domaine de la GSE au cours des années à venir. Les besoins en investissement sont particulièrement importants en matière de sensibilisation concernant le stress et la santé psychique.

L'évaluation des programmes cantonaux pour la période 2017-2020 a également pu être achevée en 2021. Les résultats montrent que les PAC pouvaient fortement contribuer à la mise en œuvre dans les cantons d'activités de promotion de la santé à l'intention des enfants, des adolescents et des personnes âgées dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique ainsi que dans celui de la santé psychique. L'expansion des PAC à partir de 2017, en termes de thématiques et de groupes cibles, a donc porté ses fruits.⁷ Outre les prestations financières, Promotion santé suisse assure également des prestations matérielles d'orientation et de soutien des PAC qui sont appréciées par les partenaires cantonaux.⁸

2.2 Changements au conseil de fondation

Le nombre de membres du conseil de fondation a été réduit de 15 à 12 au 1^{er} janvier 2021. L'objectif de cette décision était de contribuer à une optimisation des structures et des processus de la fondation. En 2020, le conseil de fondation comptait 4 représentants des cantons, 1 représentant de la Confédération, 1 représentant des pharmaciens, 3 représentants des assurances, 1 représentant de la Suva, 1 représentant du monde scientifique, 1 représentante de la Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé (FSAS), 1 représentant des médecins, 1 représentant des consommateurs et 1 représentante des ligues de la santé. En 2021, le nombre de représentants des cantons est passé de 4 à 2 personnes, et la FSAS n'était plus représentée au sein du conseil.

En 2021, les personnes suivantes ont rejoint le conseil de fondation : M. Christophe Barman (représentant des consommateurs), M^{me} Claudine Blaser Egger (représentante des

⁷ Le Rapport annuel 2021 «Évaluations et études de monitoring» fournit une vue d'ensemble de toutes les évaluations et études de monitoring, et notamment des évaluations des projets qui ont fait l'objet de mesures de promotion ; disponible à l'adresse: https://promozionesalute.ch/assets/public/documents/fr/5-grundlagen/wirkungsmanagement/Evaluations_et_etudes_de_monitoring_de_Promotion_Sante_Suisse_-_Rapport_annuel_2021.pdf.

⁸ Cf. [2022-04 Schlussbericht Evaluation KAP 2017-2020.pdf \(gesundheitsfoerderung.ch\)](#).

compagnies d'assurance), P^r Henri Bounameaux (représentant des scientifiques), M. Thomas J. Grichting (représentant des compagnies d'assurances), M^{me} Edith Müller Loretz (représentante de la Suva) et D^r Jörg Spieldenner (représentant des associations de prévention des maladies). Les personnes suivantes sont restées membres du conseil de fondation : M. Guido Graf (représentant des cantons), M. Dominique Jordan (représentant des pharmaciens), M^{me} Anne-Claude Demierre (représentante des cantons), M. Reto Egloff (représentant des compagnies d'assurances), D^r Carlos Beat Quinto (représentant des médecins) et M. Pascal Strupler (représentant de la Confédération).

3. Utilisation des ressources en 2021 : examen des comptes

3.1 Recettes

Au total, les revenus se montent à 43,323 millions de francs (42,741 millions en 2019). La plus grande part (42,346 millions) est constituée des recettes provenant de la contribution annuelle des assurés (contre 41,890 millions l'année précédente). Depuis 2018, ce montant s'élève à 4,80 francs par personne. L'augmentation des revenus s'explique par la hausse de la population. Les contributions de tiers versées lors de congrès et de conférences se montent à 396 635 francs (contre 405 877 francs en 2019). La commercialisation de produits et de prestations de services a engendré des recettes de 595 106 francs (contre 441 533 francs l'année précédente). Cette augmentation des recettes issues des prestations s'explique par le plus grand nombre d'évaluations et de formations continues.

3.2 Dépenses

Le présent chapitre porte sur l'ensemble des dépenses de la fondation en 2021. Il fait la distinction entre les dépenses liées aux projets et programmes, celles liées à la gestion de projets et les frais administratifs.

Tableau 1: Dépenses liées aux projets et programmes de la fondation en 2021

Objectifs de la stratégie 2019-2024	Dépenses en mio. de francs (Dépenses de l'année précédente)
1 Programmes d'action cantonaux	15,862 (15,038)
- Alimentation et activité physique	9,029
- Santé psychique	6,833
2 Gestion de la santé en entreprise	5,002 (4,732)
3 Prévention dans le domaine des soins	9,888 (8,794)
4 Campagnes de promotion de la santé psychique	2,695 (2,621)
5 Coordination et mise en réseau	1,137 (1,842)
- Coordination (not. conférences, colloques, partenariats)	1,096
- Réseau santé psychique	0,041
6 Efficacité des mesures	3,319 (3,225)
- Gestion de l'impact et des connaissances	1,558
- Communication (entre autres, publication de rapports, exploitation du site Internet et des canaux de réseaux sociaux)	1,761
Total	37,903

Projets et programmes

En 2021, 37,903 millions de francs (contre 36,252 millions en 2020) ont été engagés pour des projets et programmes. Une grande partie des revenus ont été consacrés aux programmes d'action cantonaux, à la gestion de la santé en entreprise et à la prévention dans le domaine des soins. Le tableau 1 présente la répartition exacte des dépenses liées aux projets et programmes. Il s'articule autour des six objectifs stratégiques (cf. ch. 2.1, fig. 1).

Les prestations des partenaires de projets fournies durant l'année sous revue mais non encore facturées figurent à la position du bilan « Passifs de régularisation liés aux projets » (1,372 million de francs, contre 1,709 million en 2020). Par ailleurs, la fondation a déjà pris des engagements pour les années 2022 à 2026 à hauteur de près de 60,2 millions de francs (année précédente : 62,5 millions). Environ 54,4 % des engagements pris concernent les domaines stratégiques « nutrition et activité physique » et « santé psychique ».

Gestion et accompagnement de projets

La fondation soutient et accompagne les cantons et les tiers dans la mise en œuvre de leurs projets et programmes, ce qui implique des effectifs et des charges de personnel. En 2021, ces tâches (projets et programmes, campagnes, GSE, PDS et communication) requéraient 44,9 des 51,2 équivalents plein temps (EPT), contre 52,5 EPT au total l'année précédente. Les frais de personnel pour la gestion et l'accompagnement de projets se sont élevés à 7,453 millions de francs (contre 7,644 millions l'année précédente).

Administration

Les dépenses liées à l'administration s'élèvent à 3,226 millions de francs en 2021 (2,950 millions l'année précédente).⁹ Elles se composent des autres charges d'exploitation, des amortissements et réévaluations des immobilisations corporelles, des frais de personnel au prorata et des autres charges de personnel, et correspondent à environ 7 % des dépenses totales (cf. tableau 2). L'objectif à moyen terme (d'ici 2023) consiste à les réduire à 5 %. Pendant l'année sous revue, les frais de personnel au prorata ont représenté 6,3 des 51,2 EPT et ont entraîné des coûts de 1,046 million de francs (1,024 million l'année précédente).

3.3 Décompte global

En 2021, les charges totales s'élèvent à 46,582 millions de francs, soit une augmentation de près de 1,736 million de francs par rapport à l'année précédente (46,846 millions). Comme le montre le tableau 2, 78,0 % de ces charges sont liées aux projets et programmes, 15,3 % à la gestion de projets et 6,7 % à l'administration.

Tableau 2 : Charges totales de la fondation en 2021 par rapport à l'année précédente

Postes	Dépenses en mio. de francs	
	2021	2020
Projets et programmes	37,903 (78,0 %)	36,252 (77,4 %)
Gestion de projets	7,453 (15,3 %)	7,644 (16,3 %)
Administration	3,226 (6,7 %)	2,950 (6,3 %)
Total	48,582	46,846

En 2021, les charges totales ont dépassé le revenu d'exploitation de 5,373 millions de francs (2020 : perte annuelle d'env. 4,237 millions). Cette perte est consécutive à la réduction planifiée des réserves. Dès lors, le capital propre de la fondation affichait près de 10,691 millions de francs fin 2021 (contre 16,064 millions l'année précédente). Les liquidités

⁹ Par rapport à l'année précédente, la hausse des coûts résulte principalement de l'informatique. Ainsi, les dépenses supplémentaires sont avant tout dues aux exigences accrues liées au télétravail (stabilité des outils de conférence vidéo, signatures électroniques avec Adobe Sign, authentification à deux facteurs), au développement du système ERP (MyAbacus, Qlik Sense) et au projet « travail hybride ». Par ailleurs, les amortissements ont dû être augmentés en conséquence.

se montaient à 9,323 millions de francs au 31 décembre 2021, soit une baisse de 5,118 millions par rapport à l'année précédente.

4. Perspectives

À l'avenir, il sera important pour la fondation de consolider les résultats positifs de l'année 2021. À cet égard, il importera de poursuivre l'établissement des quatre modules de PAC en 2022. Les résultats de l'évaluation des programmes d'action cantonaux seront pris en considération dans la collaboration avec les cantons. Le lancement de la soumission de projets en vue du soutien de projets PAC¹⁰ est prévu pour mars 2022, la soumission de projets PDS ainsi que l'intégration de la liste d'orientation 2022 actualisée sur la nouvelle plateforme sont quant à eux prévus à partir de l'été 2022.

Dans le domaine de la GSE, l'accent reposera à nouveau sur les PME au cours de l'année à venir. Pour ce faire, la fondation lancera deux nouvelles offres en 2023. L'une d'entre elles s'adresse au personnel de direction, tandis que la seconde s'adresse aux responsables des ressources humaines ou autres personnes chargées de la GSE au sein des entreprises. La fondation continue d'œuvrer pour la diffusion dans le monde de l'entreprise des offres « Apprentice » et « soins de longue durée », récemment introduites dans le domaine d'intervention GSE. En outre, elle continuera aussi de se pencher en 2022 sur les possibilités et défis relatifs à la santé psychique des employés et au développement de la GSE dans le contexte du « New Work ». Un projet de base est en cours sur la question en vue de rassembler les principales conclusions et de poser les jalons du développement d'offres de prévention plus adaptées.

Le quatrième cycle de soutien concernant la PDS sera annoncé en septembre 2022 pour l'année 2023. De plus, le deuxième rapport intermédiaire concernant l'évaluation globale du soutien de projets sera disponible en juin 2022. La question de la pérennité du financement de projets PDS sera également abordée dans le cadre du processus actuel d'adaptation de la stratégie de la fondation à partir de 2025.

L'épidémie de COVID-19 restera en 2022 l'une des thématiques de la fondation, qui continuera, par exemple, d'accompagner de très près les cantons dans la mise en œuvre des programmes d'action en vue d'adapter continuellement les mesures aux conséquences de l'épidémie. La promotion de la santé psychique joue également un rôle de taille lorsqu'il s'agit de faire face à une épidémie. C'est pour cette raison que le thème clé « Promotion de la santé psychique des adolescents » a également fait l'objet d'un appel d'offres dans le cadre du soutien de projets PAC en 2022. Le conseil de fondation a par ailleurs décidé de prolonger les campagnes « Wie geht's dir? » et « SantéPsy.ch » pour deux années supplémentaires, soit jusqu'en 2024. Outre les mesures de la fondation, les efforts déployés en matière de santé psychique pourront donc également s'appuyer sur une bonne communication. Dans le cadre du processus de développement de sa stratégie, la fondation déterminera si et comment les campagnes pourront être prolongées à partir de 2025. Par ailleurs, pendant la pandémie, un soutien a exceptionnellement été fourni à la Main Tendue pour renforcer ses capacités. Le contrat est en vigueur jusqu'à la fin de 2022.

En 2021, un bilan intermédiaire portant sur la première moitié de la stratégie 2019 à 2024 a été réalisé. En 2022, la fondation a démarré les travaux pour la prochaine stratégie 2025 ss.

¹⁰ PAC – Programmes d'action cantonaux.

5. Conclusions du DFI

5.1 Mise en œuvre de la stratégie

En ce qui concerne la mise en œuvre de la nouvelle stratégie à long terme 2019 à 2024, la fondation est sur la bonne voie et poursuit son travail de manière fructueuse.

L'épidémie a fait ressortir l'importance de la prévention et de la promotion de la santé. Avec les accents définis dans la stratégie 2019 à 2024, la fondation est active dans les domaines visant à préserver la santé de la population (notamment avec la promotion de la santé psychique) qui sont fondamentalement importants, en particulier dans le contexte d'une épidémie. En outre, la fondation a pris des mesures spécifiques par rapport à l'épidémie de COVID-19.

Sachant que les conséquences de la pandémie se feront sentir dans les années à venir également, l'engagement de la fondation à cet égard sera crucial. Par conséquent, le DFI approuve la poursuite et l'intensification des mesures visant à relever les défis existants, tels que les répercussions de l'épidémie de COVID-19 sur la santé psychique de la population.

5.2 Situation financière

En 2021, les dépenses ont été supérieures aux recettes d'environ 5,373 millions de francs (2020 : déficit de 4,237 millions). Ce déficit d'exercice était attendu et correspond à la réduction des réserves prévue dans la planification financière ordinaire. En effet, la hausse des suppléments de primes LAMal a engendré une augmentation rapide des réserves de la fondation en 2017 et en 2018. Celles-ci seront réduites dans le cadre de la planification financière ordinaire, comme prévu d'ici 2024.

Au 31 décembre 2021, les liquidités se montaient à 9,323 millions de francs, soit une baisse de 5,118 millions par rapport à l'année précédente. Les réserves de liquidités ont donc également été réduites en 2021, comme prévu dans la planification financière. En 2022-2023, les réserves seront régulièrement ramenées à une liquidité de base nécessaire d'environ 4 à 5 millions de francs. Le DFI est satisfait de cette évolution et estime toujours que la fondation aura réduit ses réserves comme prévu d'ici 2024. Il salue en outre l'objectif fixé à moyen terme et consistant à réduire les charges d'administration à 5 %.

Fin 2021, la fondation employait 67 personnes, soit 51,2 EPT. Le nombre d'EPT a donc diminué de 1,3 par rapport à 2020. La fondation soutient les cantons et des tiers non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan technique. Dans le domaine de la PDS, par exemple, la fondation accompagne de très près les responsables dans la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets. En ce qui concerne les PAC, la fondation soutient les cantons, entre autres, dans le choix de mesures efficaces, dont elle contrôle l'avancement, la qualité et l'impact. La fondation mène des projets pilotes dans le secteur de la GSE et développe de nouveaux instruments, en collaboration avec ses partenaires, alors que s'agissant de la PDS, elle se concentre sur l'examen des demandes de financement et l'accompagnement de la mise en œuvre de projets.